



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU LARAGNAIS

Arrêté préfectoral du 31 décembre 1994

**REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08/10/08
PROCES VERBAL**

Le huit octobre deux mille huit, à dix huit heures trente, le Conseil de Communauté dûment convoqué le vingt deux août deux mille huit, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Auguste TRUPHEME, Président de la CCL.

Nombre de membre en exercice : 16

Nombre de présents : 14 pour l'examen des 4 premiers points à l'ordre du jour puis 15 pour les points suivants

Secrétaire de séance : Jean-Michel REYNIER

Présents :

- *Eyguians* : Monique ROUY, Philippe ROUX (suppléant de Jacques ROUY)
- *Laragne-Montéglin* : Yves JACOB, Martine MEISSIMILLY, Jean-Michel REYNIER, Auguste TRUPHEME
- *Lazer* : Brigitte LACROIX, Patricia MORHET-RICHAUD
- *Le Poët* : Pierre FAY, Alain MONTAY
- *Monétier Allemont* : Henri MEVOLHON
- *Upaix* : Charles AILLAUD, Paul VOLTO
- *Ventavon* : Roger FEBVRE, Andrée ARNAUD (suppléante de Régis ROUMIEU)

Absente non représentée : Danièle VIEUX

→ *Martine MEISSIMILLY est arrivée après le vote de la délibération n° 5*

→ *Le procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 28/08/08 a été approuvé à l'unanimité.*

Ordre du jour :

- Remboursement anticipé de 3 emprunts
- Budget général : décision modificative
- Budget annexe des Grands Champs : virement de crédits et décision modificative
- Budget annexe des Grandes Blaches : virement de crédits
- Travaux d'aménagement des ZA / demande de subventions
- Attribution d'une subvention à la Confrérie de la Pomme
- Adhésion au CIDFF
- Régime indemnitaire des contrôleurs
- Taxes et produits irrécouvrables
- Financement du service d'élimination des déchets
- Questions diverses

→ *Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité*

1. Remboursement anticipé de 3 emprunts

Par délibération en date du août 2008, le Conseil Communautaire a décidé de contracter un emprunt à taux fixe d'un montant de 408.630 € auprès de Dexia Crédit Local dans le cadre du réaménagement du financement des terrains acquis pour la future zone d'activités des Grands Champs.

Cet emprunt est destiné à rembourser par anticipation et sans pénalité le montant du capital restant dû des 3 emprunts à taux variables suivants :

➤ Emprunt n° 2005030 (dossier n° AB056767) de 245.055 € contracté auprès de la Caisse d'Epargne le 21/02/05.

Montant du capital restant dû à la prochaine échéance (le 25/10/08) : 196.755,28 €

➤ Emprunt n° 2005111 (dossier n° AB056911) de 122.000 € contracté auprès de la Caisse d'Epargne le 13/05/05.

Montant du capital restant dû à la prochaine échéance (le 25/10/08) : 99.671,23 €.

➤ Emprunt n° C1AHZR010PR de 114.700 € contracté auprès du Crédit Agricole le 26/01/07.

Montant du capital restant dû à la prochaine échéance (le 05/12/08) : 105.141.65 €.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à rembourser par anticipation à la date des prochaines échéances les 3 emprunts ci-dessus mentionnés.

2. Budget général / décision modificative

Dans le cadre du remboursement par anticipation de 2 emprunts Caisse d'Epargne destinés à l'achat de terrains pour la future ZA des Grands Champs et contractés en 2005 sur le budget général, le Conseil Communautaire décide de procéder à la modification budgétaire suivante :

➤ En dépenses d'investissement :

Au 1641 (remboursement d'emprunts) : augmentation de crédits de 296.430 €

➤ En recettes d'investissement :

Au 27635 (autres immobilisations financières / groupement de collectivités) : augmentation de crédits de 296.430 €

3. Budget annexe des Grands Champs / Décision modificative

Dans le cadre du remboursement par anticipation de 3 emprunts à taux variables destinés à l'achat de terrains pour la future ZA des Grands Champs et contractés en 2005 et 2007, le Conseil Communautaire décide de procéder à la décision modificative suivante sur le budget annexe de la ZA des Grands Champs :

→ Section d'investissement :

➤ En dépenses :

Au 166 (refinancement de dette) : ouverture de crédits de 105.150 €

Au 16875 (autres dettes / groupement de collectivités) : augmentation de crédits de 296.430 €

Au 040- 3355 (en cours de production de biens / travaux) : augmentation de crédits de 7.060 €

➤ En recettes :

Au 166 (refinancement de dette) : ouverture de crédits de 105.150 €

Au 1641 (emprunts) : augmentation de crédits de 303.490 €

→ Section de fonctionnement :

➤ En dépenses :

Au 011-605 (achat de matériel, équipements et travaux) : augmentation de crédits de 7.060 €

➤ En recettes :

Au 042-7135 (variation des stocks de produits) : augmentation de crédits de 7.060 €

4. Budget annexe des Grands Champs / Virement de crédits

Sur le budget annexe de la ZA des Grands Champs, le Conseil Communautaire décide de procéder au virement de crédits suivant (lié à un arrondi de TVA) :

→ En dépenses de fonctionnement :

Au 011-605 (achat de matériel, équipements et travaux) : diminution de crédits de 10 €

Au 658 (charges diverses de gestion courante) : augmentation de crédits de 10 €

5. Budget annexe des Grandes Blaches / Virement de crédits

Sur le budget annexe de la ZA des Grands Champs, le Conseil Communautaire décide de procéder au virement de crédits suivant (lié à un arrondi de TVA) :

→ En dépenses de fonctionnement :

Au 011-605 (achat de matériel, équipements et travaux) : diminution de crédits de 10 €

Au 658 (charges diverses de gestion courante) : augmentation de crédits de 10 €

6. Travaux d'aménagement des ZA / Demandes de subventions

Le Président indique à l'Assemblée que dans le cadre de l'aménagement de la zone d'activité intercommunale des Grandes Blaches, l'avant-projet réalisé en novembre 2006 par la DDE fait apparaître un montant prévisionnel de travaux de 1.064.000 € HT réévalué à 1.095.000 € HT en mars 2008 (en fonction de la fluctuation des prix). A cette somme s'ajoutent les prestations intellectuelles (36.000 €) ainsi que les plantations en compensation des défrichements (28.000 €). Le montant total du projet réévalué s'élève donc à 1.159.000 € HT (sans compter la participation de la CCL au financement des travaux d'aménagement des réseaux extérieurs à la zone / fonds de concours à verser à la commune du Poët).

Le plan de financement prévisionnel de ces travaux est établi comme suit :

→ Sur la base du coût prévisionnel initial des travaux (base novembre 2006) :

- Etat / DDR 2007 (2,82 %) : 30.000 € (financement obtenu)
- Etat / DDR 2008 (10,73 %) : 114.200 € (financement refusé)
- Région (16,45 %) : 175.000 € (financement encours d'instruction)
- Département (20 %) : 212.800 € (financement obtenu)
- Autofinancement CCL (50 %) : 532.000 €
- TOTAL : 1.064.000 € HT

→ Sur la base du coût prévisionnel réévalué des travaux (base mars 2008) :

- Etat / DDR 2007 (2,59 %) : 30.000 € (financement déjà obtenu)

- Etat / DDR 2009 (13,95 %) : 161.700 € (financement à solliciter)
- Région (15,10 %) : 175.000 € (financement encours d'instruction)
- Département (18,36 %) : 212.800 € (financement déjà obtenu)
- Autofinancement CCL (50 %) : 579.500 €
- TOTAL : 1.159.000 € HT

Le Conseil Communautaire :

- approuve le programme de travaux d'aménagement de la ZA intercommunale des Grandes Blaches ;
- sollicite 50 % de subventions de la part de l'Etat, de la Région PACA et du Département des Hautes Alpes en application du plan de financement prévisionnel réactualisé.

7. Attribution d'une subvention à la Confrérie de la Pomme

Le Conseil Communautaire décide d'ajourner cette délibération dans l'attente de la production par la Confrérie de la Pomme du bilan détaillé de la Fête de la Pomme organisée en 2007 à Laragne Montéglin.

8. Adhésion au CIDFF

Le Conseil Communautaire valide l'adhésion de la Communauté de Communes au Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles, association partenaire de l'Espace Emploi Formation Création du Laragnais / Relais de Services Publics.

Le CIDFF intervient à l'Espace Emploi en proposant des permanences d'accompagnement vers l'emploi et des permanences de conseils juridiques en direction des femmes et des familles.

Le Conseil Communautaire autorise le Président à mandater la cotisation d'adhésion qui s'élève à 40 €.

9. Régime indemnitaire des contrôleurs de travaux

En application des dispositions du décret n° 2003-799 du 25/08/03 modifié et de l'arrêté ministériel du 25/08/03, modifié en dernier lieu par l'arrêté du 29/11/06, le Conseil Communautaire décide d'instaurer, à compter du 01/10/08, un régime indemnitaire pour les agents titulaires et stagiaires relevant du grade de contrôleur, ainsi que pour les agents non titulaires rémunérés en référence à la grille indiciaire du grade de contrôleur.

La prime attribuée est l'Indemnité Spécifique de Service (ISS).

Le taux moyen annuel de l'indemnité est déterminé par le produit d'un taux de base fixé par arrêté ministériel (356,53 €), d'un coefficient propre au grade concerné (7,50 pour les contrôleurs) et d'un coefficient géographique (0,85 pour les Hautes-Alpes).

Ce taux s'élève donc à 2.272,88 € au 01/10/08.

Il appartiendra au Président de la CCL de déterminer dans le cadre ci-dessus défini le taux individuel applicable à chaque agent sachant que le taux individuel maximum pour les contrôleurs ne peut dépasser 110 % du taux moyen annuel.

Les critères de variation des attributions individuelles seront les suivants : niveau de responsabilité, niveau de formation, notation, absentéisme.

Le versement des indemnités sera effectué mensuellement.

10. Taxes et produits irrécouvrables

Le Président donne lecture à l'Assemblée de 2 états des produits irrécouvrables de redevance sur l'Enlèvement des Ordures Ménagères transmis par le comptable de la CCL.

Le Conseil Communautaire :

- accepte l'allocation en non valeur des titres, cotes ou produits dont le produit s'élève à :
 - 110,00 € pour le premier état du 26/06/08 ;
 - 167,49 € pour le deuxième état du 26/06/08.
- autorise le Président à signer toutes les pièces relatives à cette affaire.

11. Financement du service d'élimination des déchets / Création d'un emploi pour besoin occasionnel

A la suite du débat qui a eu lieu au sein de chaque conseil municipal, le Conseil Communautaire décide de garder le système de redevance pour financer le service d'élimination des déchets. Le passage à la taxe n'est pas retenu dans la mesure où il s'avère plus inégalitaire. Une augmentation de la redevance sera toutefois nécessaire en 2009 afin d'équilibrer le budget des ordures ménagères.

Afin d'actualiser le fichier des redevances sur l'enlèvement des ordures ménagères de la commune de Laragne-Montéglin en effectuant un comparatif avec le fichier de taxe d'habitation et le fichier de taxe professionnelle, le Conseil Communautaire :

- 1) décide de procéder à la création pour un mois à compter du 1^{er} novembre 2008, d'un emploi de contrôleur à temps non complet d'une durée hebdomadaire de service de 5h00 (en application des dispositions de l'article 3 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée / contrat pour besoin occasionnel) ;
- 2) décide de rémunérer cet emploi sur la base du 1^{er} échelon du grade de contrôleur territorial (indice brut 306 - indice majoré 297) ;
- 3) indique que cet agent bénéficiera du régime indemnitaire mis en place pour les contrôleurs territoriaux titulaires et non titulaires ;
- 4) précise que cet agent sera affecté pour la totalité de son temps de travail au budget annexe des déchets ménagers et assimilés ;
- 5) autorise le Président à signer le contrat de travail établi pour l'agent qui sera recruté.

Cet emploi sera proposé à Cyril CAYUELA, médiateur informatique, actuellement employé par la CCL à temps non complet (pour une durée de service de 30h00 hebdomadaires).

12. Questions diverses

→ Espace Emploi Formation Création

La commission de l'emploi, de la formation et de l'aide aux porteurs de projets se réunira le jeudi 6 novembre à 18h00 à l'Espace Emploi.

Au cours de cette réunion, les élus examineront les actions à engager en 2009 ainsi que la communication à mettre en place pour mieux faire connaître l'Espace Emploi.

Dans la perspective de cette réunion, Monique ROUY demande aux maires de bien vouloir transmettre à la CCL les noms et coordonnées des assistantes maternelles agréées résidant dans leur commune.

Pour Laragne Montéglin, Martine MEISSIMILLY suggère que la CCL contacte l'Association Familles Rurales qui organise des rencontres à l'attention des assistantes maternelles.

A la demande de Monique ROUY, le Conseil Communautaire valide le principe que Denis WILWERTZ rencontre individuellement les principaux arboriculteurs du territoire pour leur présenter les services proposés par l'Espace Emploi.

Auguste TRUPHEME et les conseillers communautaires représentant la commune de Laragne Montéglin donnent leur accord pour que l'Espace Emploi utilise le panneau lumineux de la Place de la Fontaine pendant les périodes où il y a peu d'informations culturelles à annoncer.

D'autre part, un courrier sera adressé à la mairie de Laragne Montéglin pour solliciter l'installation de panneaux destinés à mieux orienter les usagers vers l'entrée des locaux de l'Espace Emploi.